

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1389

1<sup>er</sup> juin 2015

### SOMMAIRE

All Road Management S.à.r.l. ....	66635	Landscape Properties 1 S.à r.l. ....	66668
Alysea S.A. ....	66636	Landscape Properties GmbH ....	66668
Alysea S.A. ....	66636	Lark Corporation S.A. ....	66632
Amadeus Holding S.A. ....	66636	Lemanik Asset Management S.A. ....	66632
Architectes Perry Weber & Associés S.A. ....	66637	Leolou Interior ....	66627
Atalian Holding Development and Strategy S.A. ....	66637	Les Parcs Property 2 S.A. ....	66632
Athena International S.A. ....	66633	LionLead Management S.à r.l. ....	66631
Atlantic Explorer Company S.A. ....	66637	LionLead SCA ....	66631
Autodesign S.A. ....	66626	Luxafina Investments S.à r.l. ....	66631
AV-Invest S.A. ....	66626	Lux Geoconsulting S.à r.l. ....	66672
Bertlinck S.A. ....	66626	Sandton Holdings III (Luxembourg) S.à r.l. .....	66632
BHHB Trust S.à r.l. ....	66626	Sandton Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	66632
Candy Investments S.à r.l. ....	66641	Saxum Resources Capital ....	66633
Caranthania Investments ....	66642	Sebia Capital S.à r.l. ....	66633
CNR Réalisations S.A. ....	66638	Sensient Technologies Luxembourg Sàrl ....	66633
COMMUNAUTE CHRETIENNE INTERNA- TIONALE DE Luxembourg ....	66639	Super Dys ....	66633
Hebi IV B.V., S.à r.l. ....	66642	Thima Investments S.A. ....	66634
Hercules Film Investments ....	66655	Toiture Ludwig S.à r.l. ....	66634
Herman International S.A. ....	66666	Vale Investments S.A. ....	66634
Huldra S.à r.l. ....	66626	Value Ash Holding S.A. ....	66634
Ikopart 2 ....	66626	VGC (Lux) Holdings S.à.r.l. ....	66635
Immo "Main Nascht" Sàrl ....	66627	VGC (Lux) Investments S.à.r.l. ....	66635
Intelligent Construction Technology ....	66672	Viaah S.A. ....	66635
		Via SA Soparfi ....	66635

**Autodesign S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4410 Soleuvre, 20, Zone Um Woeller.  
R.C.S. Luxembourg B 103.317.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AUTODESIGN S.A.*

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015053433/12.

(150061307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

---

**AV-Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 87.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015053435/9.

(150061581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

---

**Bertlinck S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 124.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015053475/9.

(150061507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

---

**BHHB Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.  
R.C.S. Luxembourg B 169.274.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015053479/9.

(150061189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

---

**Huldra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8086 Bertrange, 25, Cité Am Wenkel.  
R.C.S. Luxembourg B 147.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015053685/9.

(150061301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

---

**Ikopart 2, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 100.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2015053688/11.

(150061218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

---

**Immo "Main Nascht" Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3630 Kayl, 12, rue de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 167.238.

---

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015053694/10.

(150061471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

---

**Leolou Interior, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 195.988.

---

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de mars;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de la société privée à responsabilité limitée de droit belge «LEOLOU INTERIOR», ayant eu son siège social à B-1180 Uccle (Bruxelles), Chaussée de Waterloo 1429 (Belgique), enregistrée au Greffe du Tribunal de Commerce francophone de Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0879.282.729, (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Liliane PANNEELS, notaire de résidence à Woluwe-Saint-Pierre, le 3 février 2006, publié aux annexes du Moniteur Belge du 10 février 2006 sous le numéro 06038136.

L'Assemblée est présidée par Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Carmen GEORGES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de dix-huit mille six cents euros (18.600,- EUR) sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les associés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des associés présents, des mandataires des associés représentés, des membres du bureau et du notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. L'Assemblée prend acte de ce que les documents suivants ont été soumis à l'assemblée générale:

- un extrait récent en date du 26 mars 2015 de la Banque Carrefour des Entreprises, certifiant que la Société a été dûment enregistrée, existe toujours et n'est pas en voie de liquidation, (annexe 1);

- une copie de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue pardevant Maître Robert LANGHENDRIES, notaire de résidence à Uccle (Belgique), en date du 17 décembre 2014, conformément à la loi belge, décidant du transfert de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et publiée aux annexes du Moniteur belge, numéro 15006605 du 2 janvier 2015, de la prédite assemblée du 17 décembre 2014, (annexe 2);

- une copie des comptes annuels de la Société concernant l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 17 décembre 2014 (annexe 3).

La composition de l'universalité des actifs et passifs de la Société ressort des comptes annuels précités.

Une copie desdits documents, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1) Confirmation et ratification des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue à Uccle (Belgique), le 17 décembre 2014, décidant de transférer la Société de Bruxelles (Belgique) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

2) Décision d'adopter pour la Société l'objet social suivant:

“La Société a pour objet principal, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat et la vente, l'import, l'export de tous produits de décoration, la consultance et autres prestations relatives à la décoration d'intérieur.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra, dans tes limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.”

3) Adoption de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée dénommée “Leolou Interior” et refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise.

4) Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité belge, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité belge.

5) Nomination statutaire.

6) Confirmation de l'établissement du siège social à L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

IV.- Ainsi qu'il ressort de la résolution des associés ci-dessus du 17 décembre 2014, l'assemblée générale des associés a déjà décidé de transférer le siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, la présente Assemblée étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert de la Société de la Belgique au Grand-Duché de Luxembourg et à authentifier ladite résolution conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à l'Assemblée d'effectuer les modifications de l'objet de la Société, ainsi que les autres modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection de la gérance.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de confirmer et de ratifier, avec effet rétroactif au 30 décembre 2014, les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue à Uccle (Belgique), le 17 décembre 2014, décidant, entre autres, de transférer la société belge de Braine l'Alleud (Belgique) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la Société, celle-ci étant maintenue sans rupture.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'adopter pour l'objet social la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide:

- que la Société existera sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée “Leolou Interior”; et

- que le capital social sera fixé à dix-huit mille six cents euros (18.600,- EUR), représenté dorénavant par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Dans le cadre du transfert du siège social et de l'adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, il est justifié au notaire instrumentant par le pré-mentionné bilan au 17 décembre 2014 et par une attestation émise par les associés de la Société le 12 février 2015, que l'actif net de la Société n'est pas inférieur au capital social minimum applicable pour une société à responsabilité limitée, soit un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Une copie de ladite attestation, après avoir été signée “ne varietur” par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société, dans la mesure nécessaire à leur adaptation à la législation luxembourgeoise, et de leur donner la teneur suivante:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "Leolou Interior", (ci-après la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet principal, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat et la vente, l'import, l'export de tous produits de décoration, la consultance et autres prestations relatives à la décoration d'intérieur.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra, dans tes limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délégués comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à dix-huit mille six cents euros (18.600,-EUR), représenté dorénavant par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

#### **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Nonobstant les dispositions précédentes, la gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée constate que les cent (100) parts sociales représentatives du capital social sont détenues comme suit:

1) Madame Hélène LEMPEREUR-GUILLON, gérante de société, née à Angers (France), le 17 février 1964, demeurant à B-1180 Uccle, 29, avenue du Maréchal (Belgique), cinquante parts sociales, . . . . .	50
2) Monsieur Olivier LEMPEREUR, gérant de société, né à Ixelles (Belgique), le 19 avril 1969, demeurant à L-1450 Luxembourg, 12, Côte d'Eich, cinquante parts sociales, 100 . . . . .	50
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée approuve la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société belge et constate que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité belge, tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité belge.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide:

- d'accorder décharge pleine et entière à l'actuelle gérante, la société "AIRES LIBRES", pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour;

- de renommer, pour une durée indéterminée, la société à responsabilité limitée de droit français "AIRES LIBRES", établie et ayant son siège social à F-75116 Paris, 36, rue de Longchamp, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 414 951 269; et

- de fixer le pouvoir de signature du gérant comme suit:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante."

*Huitième résolution*

L'Assemblée confirme que le siège social de la Société est établi à L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

*Neuvième résolution*

L'Assemblée constate que le premier exercice social, après continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et ayant débuté le 30 décembre 2014, sera un exercice exceptionnellement rallongé et se terminera le 31 décembre 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille deux cents euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. GEORGES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 31 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/7040. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Référence de publication: 2015053748/221.

(150061770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

**LionLead Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.888.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue le 20 mars 2015 à Luxembourg*

Après délibération, le Conseil de gérance décide à l'unanimité des voix des membres présents de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante:

44, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Référence de publication: 2015053750/13.

(150061586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

**LionLead SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.123.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue le 20 mars 2015 à Luxembourg*

Après délibération, le Conseil de gérance décide à l'unanimité des voix des membres présents de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante:

44, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

LIONLEAD MANAGEMENT Sarl

Référence de publication: 2015053751/13.

(150061589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

**Luxafina Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 150.153.

Le 21 Janvier 2015, Petronella J.S Dunselman, démissionne de son mandat de Gérant de la Société Luxafina Investments S.à.r.l., B150153 (la «Société») ayant son siège social, au 52-54 Avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg, avec effet ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Janvier 2015.

Petronella J. S. Dunselman.

Référence de publication: 2015053759/12.

(150061803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

---

**Lark Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 62.604.

---

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 25 mars 2015*

- la démission de Monsieur Oliver BEAUDOUL de son mandat d'Administrateur est acceptée

- Madame Nisia NGO BAYIHA, employée privée, née le 18 janvier 1984 à Yaounde, Cameroun et demeurant professionnellement au 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée nouvel Administrateur, pour terminer le mandat de son prédécesseur venant à échéance le 9 mai 2018

Référence de publication: 2015053772/12.

(150061747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

---

**Lemanik Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.870.

---

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEMANIK ASSET MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2015053775/10.

(150061652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

---

**Les Parcs Property 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.413.

---

Les statuts coordonnés au 26 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 09 avril 2015.

Référence de publication: 2015053776/10.

(150061808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

---

**Sandton Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 177.091.

---

Les comptes annuels au 31/12/2014 de la société Sandton Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015053939/10.

(150061067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

---

**Sandton Holdings III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 184.128.

---

Les comptes annuels au 31/12/2014 de la société Sandton Holdings III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015053940/10.

(150061717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

---

**Saxum Resources Capital, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 175.325.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Saxum Resources Capital Sarl*  
Victor Heggelman  
*Mandataire*

Référence de publication: 2015053941/12.

(150061085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

---

**Sebia Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.757.850,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 188.061.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 10 mars 2015*

- La démission de Madame Fantine JEANNON, Gérant de catégorie B est acceptée avec effet au 17 Mars 2015.
- Madame Delphine BIRCKER, employée privée, née 30 Mai 1981 à La Fère (France) et, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée Gérant de catégorie B, en remplacement du Gérant démissionnaire, avec effet au 17 Mars 2015 et pour une durée illimitée.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015053944/14.

(150061748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

---

**Sensient Technologies Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 63.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sensient Technologies Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2015053945/10.

(150061219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

---

**Super Dys, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.501.800,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 173.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015053994/9.

(150061382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

---

**Athena International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 55.048.

Le bilan au 30.06.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015054148/14.

(150062365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

---

**Thima Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.-F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 192.919.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015054021/10.

(150061313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

---

**Toiture Ludwig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 141.068.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015054023/10.

(150061518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

---

**Value Ash Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 194.794.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 mars 2015 à 16h00 par conférence téléphonique*

*Résolution:*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer avec effet au 20 mars 2015 le siège social à l'adresse suivante:

44, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

Pour copie conforme  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015054041/14.

(150061633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

---

**Vale Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 164.704.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 mars 2015*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 44, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg avec effet immédiat

Pour copie conforme  
*Administrateur/ Administrateur*

Référence de publication: 2015054043/12.

(150061483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

---

**VGC (Lux) Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 102.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
*Un gérant*

Référence de publication: 2015054048/11.

(150061270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

**VGC (Lux) Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 102.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
*Un gérant*

Référence de publication: 2015054049/11.

(150061271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

**Via SA Soparfi, Société Anonyme.**

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 88.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015054052/10.

(150061024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

**Viaah S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 149, rue Cents.  
R.C.S. Luxembourg B 156.234.

Par la présente, je suis au regret de vous informer que je démissionne avec effet immédiat de mon mandat d'administrateur de la société Viaah S.A. établie et ayant son siège social 149, rue Cents à L- 1319 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.234.

Luxembourg, le 25 août 2014.

Spinelli Fedele.

Référence de publication: 2015054053/11.

(150061133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

**All Road Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.376.200,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 130.530.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 20 mars 2015 que:

- la démission de Monsieur Patrick MOINET, gérant de catégorie B de la Société a été acceptée avec effet au 13 février 2015;

- Madame Katia CAMBON, née le 24 mai 1972 à Le Raincy, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommée gérant de catégorie B de la société avec effet au 13 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054138/17.

(150062189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

---

**Alysea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3327 Crauthem, 48, rue de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 136.698.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 24 octobre 2014*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 octobre 2014 que:

1. Démission du Réviseur d'Entreprises agréée avec effet immédiat:

MAS Luxembourg  
6C rue Gabriel Lippman  
L-5365 Munsbach

2. Nomination d'un nouveau Réviseur d'Entreprises agréée avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui aura lieu en 2015:

HRT Révision SA  
163 rue du Kiem  
L-8030 Strassen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 08 avril 2015.

Référence de publication: 2015054139/21.

(150061886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

---

**Alysea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3327 Crauthem, 48, rue de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 136.698.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 03 avril 2015*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 03 avril 2015 que:

1. Démission du Réviseur d'Entreprises agréée avec effet immédiat:

HRT Révision SA  
163 rue du Kiem  
L-8030 Strassen

2. Nomination d'un nouveau Réviseur d'Entreprises agréée avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

BDO Audit SA  
2, avenue Charles de Gaulle  
L-1653 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 08 avril 2015.

Référence de publication: 2015054140/20.

(150062164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

---

**Amadeus Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 49.827.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale du 9 avril 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2020.

L'assemblée générale du 9 avril 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2020.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

*Pour AMADEUS HOLDING S.A.*

Société anonyme

Référence de publication: 2015054141/22.

(150062003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

---

**Architectes Perry Weber & Associés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6970 Hostert, 90, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 88.931.

*Extrait de l'assemblée générale en date du 31 mars 2015*

Le siège social de la société sera transféré du 6, Routstrach L - 6992 Oberanven au 90, rue Andethana L - 6970 Hostert à compter de ce jour.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour extrait conforme

ARCHITECTES PERRY WEBER & ASSOCIES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015054142/14.

(150062392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

---

**Atalian Holding Development and Strategy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 10, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.508.

La Société constate que Monsieur Franck JULIEN en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, administrateur de classe A et administrateur délégué à la gestion journalière de la Société et Madame Sophie PECRIAUX en sa qualité d'administrateur de classe B et délégué à la gestion journalière de la Société sont désormais demeurants au 239, avenue Winston Churchill, B-1180 Bruxelles, Uccle, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015054147/16.

(150061857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

---

**Atlantic Explorer Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 144.691.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 09 avril 2015 que:

Suivant l'article 9.1. de la constitution, le nombre de mandats va changer à quatre mandats:

Sont nommés:

Monsieur Alexander MATTSCHULL, né le 02.03.1972 à Bad-Homburg (Allemagne), demeurant à D-61381 FRIEDERICHSDORF, 8, Peter-Geibelstrasse, a été nommé administrateur et administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020, avec droit de signature individuelle.

Sont renommés:

Monsieur André HARPES, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, a été renommé administrateur et administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020, avec droit de signature individuelle.

Monsieur Arnold Heinrich Kurt MATTSCHULL, né le 15.09.1951 à Mammolshain (Allemagne), demeurant à D-61381 FRIEDRICHSDORF (Allemagne), 8A, Peter-Geibelstrasse, a été renommé administrateur et administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020, avec droit de signature individuelle.

Madame Birgit MATTSCHULL-SEIDEL, née le 29.05.1947 à Francfort (Allemagne), demeurant à D-61381 FRIEDRICHSDORF (Allemagne), 8A, Peter-Geibelstrasse, a été renommée administrateur et administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020, avec droit de signature individuelle.

La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B87204, représentée par Monsieur Yves SCHMIT, a été renommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2015054149/31.

(150062311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

---

**CNR Réalisations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 144.941.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CNR Réalisations S.A." (numéro d'identité 2009 22 01 377), avec siège social à L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 144.941, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 18 février 2009, publié au Mémorial C, numéro 617 du 20 mars 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Renato OLIBONI, employé privé, demeurant à Bascharage.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Norbert JEGEN, entrepreneur, demeurant à Mannebach (Allemagne).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Claude HOFFMANN, indépendant, demeurant à Prettingen.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder aux administrateurs, à l'administrateur-délégué et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la société a un capital social de trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) chacune.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cent (100) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Claude HOFFMANN, indépendant, né à Esch-sur-Alzette le 30 septembre 1960, demeurant à L-7460 Prettingen, 5a, rue de la Montagne.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société anonyme «SOCIETE DE CONSEILS COMPTABLES ET FISCAUX S.A.», ayant son siège social à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 169.165 comme commissaire-vérificateur.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs, à l'administrateur-délégué et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à mille euros (€ 1.000.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: OLIBONI, JEGEN, HOFFMANN, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10780. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): THILL.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054212/62.

(150062175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

---

### **CCIL, COMMUNAUTE CHRETIENNE INTERNATIONALE DE Luxembourg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 2, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg F 10.352.

#### STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>. Titre de l'Association.** Une Association culturelle est fondée conformément aux dispositions de la loi du 21 Avril 1928. Elle prend pour dénomination «COMMUNAUTE CHRETIENNE INTERNATIONALE DE Luxembourg» en sigle CCIL

**Art. 2. Objet de l'Association.** L'Association a pour objet d'assurer des Réunions de prières, D'aider les enfants et adultes drogués, sans abris, alcoolique et faire de la distribution de la nourriture aux sans domicile fixe sur le territoire du Luxembourg et partout ailleurs.

Conformément aux principes indiqués dans la Confession de Foi, les Statuts et le Règlement Intérieur.

L'Association s'interdit tout but, toute action, toutes discussions politiques.

**Art. 3. Durée de l'Association.** Sa durée est illimitée.

**Art. 4. Siège social et circonscription.** La circonscription comprend, en principe, La ville de Luxembourg, mais s'étend à tout le territoire occupé par ses membres. Son siège est situé 2 Rue Sigismond L-2537 à Luxembourg chez Monsieur NZEYIMO NDANDA Pasteur et Président Fondateur de l'association.

Ce siège pourra être transféré ailleurs par décision du Conseil d'Administration de L'Association.

**Art. 5. Composition de l'Association.** L'Association se compose au moins de 25 membres majeurs ou mineurs, ces derniers autorisés par qui de droit, domiciliés ou résidant dans la circonscription. Pour être membre de l'Association, il faut être majeur ou mineur (ce dernier n'aura pas pendant sa minorité de pouvoir décisionnel mais seulement consultatif), accepter sans réserves la Confession de foi annexée aux statuts et adhérer aux Statuts et au Règlement Intérieur de l'Association, payer une cotisation annuelle dont le montant sera fixé par chacun selon ses moyens à partir de 10 euros et au-dessus, être admis par vote de l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

En cas de refus de l'Assemblée Générale, celle-ci n'est pas tenue d'en faire connaître les Raisons.

**Art. 6. Perte de la qualité de membres et réadmission.** La qualité de membre se perd par: a) Décès, b) Transfert, c) Démission, d) Radiation.

Le Conseil d'Administration pourra proposer à l'Assemblée Générale la radiation de tout membre qui cesserait de se conformer aux statuts, ou dont la foi et la vie seraient en désaccord avec la Confession de Foi ou le Règlement Intérieur - le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir des explications au Conseil d'Eglise.

Le Conseil d'Administration pourra proposer à l'Assemblée Générale la radiation de tout Membre qui cesserait de participer à la vie de l'Association pendant une année.

Toute personne ayant cessé d'être membre, peut le redevenir à sa demande, sur avis favorable du Conseil d'Eglise, par un vote de l'Assemblée Générale.

**Art. 7. Ressources de l'Association.** Les ressources de l'Association se composent des cotisations des membres, du produit des quêtes et des collectes pour les frais du culte, des dons manuels et autres recettes prévues par la loi, ainsi que des donations et legs, ces derniers soumis à l'autorisation administrative et fiscale.

**Art. 8. Conseil d'Administration.** L'association est gérée par un Conseil d'Administration d'au moins trois membres issus du Conseil d'Eglise défini dans le règlement intérieur (article 15) élu ou révoqué par l'Assemblée Générale, à bulletin secret, à la majorité simple des membres présents.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un Président, un Secrétaire, un Trésorier qui forment le bureau et éventuellement un Vice-président, un Secrétaire et un Trésorier adjoint.

Le bureau est élu pour deux ans et peut être reconduit dans ses fonctions.

**Art. 9. Bureau du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président ou sur la demande de la moitié de ses membres aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'Association.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des membres présents.

La voix du Président est prépondérante en cas de partage égal des voix.

Il sera tenu procès-verbal des séances.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement et au développement de L'Association. Il est investi des pouvoirs suivants qui sont indicatifs et non limitatifs:

- a. Il veille à ce que l'Association ne dévie pas de son but
- b. Il convoque les Assemblées Générales dont il prépare l'ordre du jour et dont il Exécute les décisions.
- c. Il propose à l'Assemblée Générale l'admission ou la radiation des membres.
- d. Il a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de l'Association et la représenter au regard des tiers.
- e. Dans le cadre du budget voté par l'Assemblée, Il prend à bail et entretient les édifices religieux; il fixe toutes les dépenses d'administration, perçoit les cotisations et rétributions de toutes natures, et détermine les placements des fonds disponibles; il représente l'Association devant les Tribunaux, tant en demandant qu'en défendant. Il arrête les comptes annuels, délibère et statue sur les propositions à faire à l'Assemblée Générale.
- f. Il ne peut ni acheter, ni emprunter, ni consentir d'hypothèques, ni vendre les biens immobiliers appartenant à l'Association sans l'accord de l'Assemblée Générale des Membres.
- g. Il peut pour une ou plusieurs affaires déterminées, déléguer ses pouvoirs soit à un Autre membre du Conseil d'Administration, soit à telle personne qui bon lui Semblera.

**Art. 11. Finances.** Le Conseil d'Administration présente à l'approbation de l'Assemblée Générale le compte financier de l'exercice clos. Il dresse le budget de la nouvelle année et le soumet au vote de l'Assemblée Générale. L'exercice financier commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

**Art. 12. Représentation légale auprès des tiers.** Le Président ou tout autre membre délégué par le Conseil d'Administration représente en justice l'Association. Il signe valablement tous actes sous seings privés et authentiques. Il est chargé de remplir toutes les formalités administratives édictées par les lois et règlements.

Le Conseil d'Administration peut, en outre, par un mandat spécial pour une ou plusieurs affaires déterminées, déléguer ses pouvoirs à telle personne qui bon lui semblera.

**Art. 13. Responsabilité financière.** Le patrimoine de l'Association répond seul des engagements contractés; aucun membre du Conseil d'Administration de l'Association ne peut en être tenu comme personnellement Responsable.

**Art. 14. Assemblée Générale.**

a. L'Assemblée Générale des membres de l'Association se réunit chaque année dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice. Elle a en outre l'obligation de se réunir en Assemblée Extraordinaire toutes les fois que le Conseil d'Administration juge nécessaire de la convoquer ou sur demande par lettre ou pétition signé par la moitié des membres inscrits de l'Association.

b. Les membres sont convoqués par le Conseil d'Administration au moyen d'annonces, faites trois semaines à l'avance aux réunions habituelles de l'Assemblée ou par convocations individuelles remises à tous les membres de l'Association au moins 15 Jours à l'avance.

c. L'Assemblée ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins des membres Inscrits est présente.

Si le quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale sera convoquée dans un délai minimum de 15 jours et cette seconde Assemblée Générale pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Les décisions seront prises à la majorité des membres présents.

d. L'assemblée Générale entend, discute et approuve les comptes de l'exercice clos et le budget de l'exercice à venir.

e. Elle admet les nouveaux membres de l'Association et confirme les radiations prononcées par le Conseil d'Eglise.

f. Elle élit le pasteur, les membres du Conseil d'Eglise, les membres du Conseil d'Administration et pourvoit au remplacement des membres du Conseil d'Eglise et du Conseil d'Administration selon les besoins et dans les conditions indiquées au règlement intérieur.

g. Elle se prononce sur toutes les questions portées à l'ordre du jour par le Conseil d'Administration.

Tout vote peut être demandé à scrutin secret par seulement une personne.

h. Elle autorise ou non le Conseil d'Administration à acquérir, emprunter, hypothéquer, et vendre les biens immobiliers appartenant à l'Association.

i. Tout membre de l'Association a le droit de faire une proposition concernant l'Association. Cette proposition est examinée par le Conseil d'Administration et portée à leur discrétion à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale suivante.

**Art. 15. Conseil d'Eglise.** Afin de veiller au bon fonctionnement de l'association, les anciens, assistés des diacres, assurent l'orientation spirituelle, doctrinale et stratégique de l'église. Leur nomination, leur fonction et leur régime sont définis dans le Règlement Intérieur. Ensemble les anciens et les diacres constituent le Conseil d'Eglise.

**Art. 16. Règlement Intérieur.** Un Règlement Intérieur est établi par le Conseil d'Administration qui le fait approuver par l'Assemblée Générale. Il est destiné à fixer les divers points non prévus aux Statuts et notamment l'élection des Pasteurs, anciens, diacres et autres.

**Art. 17. Modifications des Statuts.** Les Statuts ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale convoquée spécialement à cet effet. La convocation doit porter l'énoncé du texte à modifier.

Toute proposition de modification aux statuts doit être adressée par la poste ou remise-en main propre sous forme de convocations individuelles aux membres de l'Association au moins 20 jours avant l'Assemblée Générale dans laquelle elle sera discutée.

Elle doit être adoptée par la majorité des deux tiers au moins des membres présents.

L'assemblée ne pourra être valable que si la moitié au moins des membres inscrits est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale Sera convoquée dans les 15 jours. Dans ce cas, les décisions seront adoptées à la majorité des deux tiers, quel que soit le nombre des présents.

**Art. 18. Dissolution de l'Association.** En cas de dissolution volontaire de l'Association, l'Assemblée Générale désignera un ou plusieurs liquidateurs des biens de l'Association dont elle déterminera les pouvoirs, et les Biens mobiliers et immobiliers lui appartenant seront attribués à une Association culturelle ou union d'Associations culturelles adoptant une position doctrinale similaire.

Référence de publication: 2015054213/117.

(150061976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

---

**Candy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 185.304.

—  
*Extrait des décisions prises par les associés en date du 31 mars 2015*

1. M. Sébastien ANDRE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Mme Martine WAGNER, administrateur de sociétés, née à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 17 février 1975, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Candy Investments S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015054180/17.

(150061947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

**Caranthania Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 103.725.

En date du 17 juin 2014, les mandats d'administrateur et de président de Maître Pierre Berna et le mandat d'administrateur de Madame Anabela Fonseca ont été renouvelés.

A cette même date, Monsieur Valentino Capurso, titulaire d'un Master en comptabilité contrôle audit, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, a été nommé commissaire, en remplacement de Monsieur Jean Thyssen démissionnaire.

Tous les mandats prendront fin avec l'assemblée générale de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Caranthania Investments SA

Référence de publication: 2015054181/15.

(150062419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

**Hebi IV B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 196.005.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first of March.

Before Maître Karine Reuter, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr. Peter Rudi Jozef HENDRIKS, of Dutch nationality, born on 27 November 1955 in Sittard, Netherlands, residing at Heidestraat 125, 6114 AC Susteren,

here represented by Mr. Roel Schrijen, a private employee, with his professional address at 12, Rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg,

by virtue of power of attorney granted on 29<sup>th</sup> of January 2015, which power of attorney, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will be attached to this deed for submission together with it for registration formalities,

declaring that he is the only shareholder in a Dutch private limited company called

"Hebi IV B.V."

incorporated under Dutch law on 10 April 2003,

having its registered offices at Edisonweg 38, 6101XJ Echt, registered with the Trade & Companies Registry under number 14076773,

with a share capital that currently stands at eighteen thousand euros (€ 18,000.-) divided into eighteen thousand (18,000) shares each with a nominal value of one euro (€ 1.00).

The sole shareholder so declares and asks the notary to raise the following to public deed:

I. That the sole shareholder is validly represented in this meeting, that it is regularly constituted and can deliberate validly, as constituted on the items on the agenda.

*Agenda*

1. Confirmation of the transfer of the Company's effective place of management, effective management, central administration and principal establishment to Luxembourg, in accordance with the decisions taken by the sole shareholder, such confirmation to be effective as from the date of the decisions taken by the sole shareholder.

2. Adoption by the company of Luxembourg nationality, and submission of the company to the law of Luxembourg, and more particularly in this respect:

- change of the company's name to "Hebi IV B.V., S.à r.l.",

- amendment to the company's corporate object, to read as follows:

"The company's corporate object is the taking of equity stakes, both in Luxembourg and abroad, in any Companies or enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of these investees. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any securities, shares and/or other equity instruments, bonds, receivables, certificates of deposit and/or other debt instruments, and, in general any securities or financial instruments issued by any public or private sector entity. It may participate in the creation, development, management and control of any Companies or enterprises. It may also make direct or indirect investments in property or in property rights as well as in any other kind of asset, and acquire and manage a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, and may carry on any activity relating to the administration, management and development of these real estate assets, patents or intellectual property rights.

The Company may borrow in any form whatsoever except by means of public offering. It may issue, solely by means of private placement, promissory notes, bonds and debentures and other securities representing borrowings and/or equity. The Company may lend funds, including, but without limitation, those resulting from borrowings and/or issues of bonds or equity instruments, to its subsidiaries, associates and or any other companies or persons, and may also grant guarantees and pledge, cede, encumber or otherwise create and grant security on all or part of its assets in order to secure its own obligations and commitments and/or obligations and commitments of any other companies or persons and, in general, in its favour and/or in favour of any other companies or persons, in each case, providing these activities do not constitute regulated financial sector activities.

The Company may, in general, use any techniques and instruments associated with its investments with a view to their effective management, including techniques and instruments designed to protect against credit risks, currency and interest rate fluctuations and other risks.

The Company may in general carry out any operations and transactions that are directly or indirectly conducive or related to its corporate object.

3. Approval of the Company's opening financial position

4. Update of the Statutes

5. Statutory resignations and elections

II. The sole shareholder declares that the Company intends to transfer its effective place of management to Luxembourg.

In accordance with a written decision taken in Echt, on 30 March 2015, the sole shareholder has decided to transfer the Company's effective place of management, central administration, operational headquarters and main place of business to 12, Rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, in the forms and on the terms provided by Luxembourg law, without change to the legal personality, which shall continue without interruption.

A copy of this decision is attached to this deed and will be formally registered with it.

The following documents are attached to this deed:

- Extract from the Dutch Trade & Companies Registry dated 23 January 2015,
- A copy of the resolutions taken by the sole shareholder, resolving of the transfer of the real seat dated 30 March 2015,
- A statement of the accounting position dated 30 March 2015 and a certificate of evaluation of the shareholders of 30 March 2015.

For the execution of the aforementioned decision, it is necessary to adapt the Company's Articles of Association to the law of the new country of its effective place of management.

III. The following resolutions are adopted:

#### *First resolution*

The shareholder decides to confirm the transfer of the effective place of management, the effective management, the central administration and the main place of business to Luxembourg, in accordance with the decisions taken by the sole shareholder, this confirmation to take effect from the date of the decisions taken by the sole shareholder, without dissolution of the Company but on the contrary maintaining its legal personality, such that the Company's effective place of management, main place of business, central administration and effective management headquarters are transferred from Edisonweg 38, 6101XJ Echt to 12, Rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, including all its assets and liabilities.

#### *Second resolution*

The sole shareholder decides to amend the Company's Articles of Association insofar as necessary to bring them into line with Luxembourg legislation on private limited companies incorporated under Luxembourg law, and more particularly in this respect:

they decide to change the Company's name to "Hebi IV B.V., S.à r.l."

they decide also to amend the Company's corporate object, to read as follows:

"The company's corporate object is the taking of equity stakes, both in Luxembourg and abroad, in any Companies or enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of these investees. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any securities, shares and/or other equity instruments, bonds, receivables, certificates of deposit and/or other debt instruments, and, in general any securities or financial instruments issued by any public or private sector entity. It may participate in the creation,

development, management and control of any Companies or enterprises. It may also make direct or indirect investments in property or in property rights as well as in any other kind of asset, and acquire and manage a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, and may carry on any activity relating to the administration, management and development of these real estate assets, patents or intellectual property rights.

The Company may borrow in any form whatsoever except by means of public offering. It may issue, solely by means of private placement, promissory notes, bonds and debentures and other securities representing borrowings and/or equity. The Company may lend funds, including, but without limitation, those resulting from borrowings and/or issues of bonds or equity instruments, to its subsidiaries, associates and or any other companies or persons, and may also grant guarantees and pledge, cede, encumber or otherwise create and grant security on all or part of its assets in order to secure its own obligations and commitments and/or obligations and commitments of any other companies or persons and, in general, in its favour and/or in favour of any other companies or persons, in each case, providing these activities do not constitute regulated financial sector activities.

The Company may, in general, use any techniques and instruments associated with its investments with a view to their effective management, including techniques and instruments designed to protect against credit risks, currency and interest rate fluctuations and other risks.

The Company may in general carry out any operations and transactions that are directly or indirectly conducive or related to its corporate object.”

#### *Third resolution*

The sole shareholder approves the Company's opening financial position as a Luxembourg company, indicating all the assets, balance sheet headings and profit and loss account items of the Dutch company, as established as at 30 March 2015, and confirm that all the assets and liabilities of the previously Dutch Company, without exception, remain fully the property of the Luxembourg company, which continues to hold all the assets and to assume all the liabilities and commitments of the previously Dutch company.

Said financial statements, together with the certificate of the management board dated 30 March 2015, having been signed "ne varietur" by the party and the notary, will be attached to this deed and registered at the same time.

#### *Fourth resolution*

The sole shareholder, having approved the transfer of the effective place of management, with all the assets and liabilities, the transfer of the effective management, the central administration and the main place of business to Luxembourg, and the Company having adopted Luxembourg nationality and submitted to Luxembourg law, all without interruption of its legal personality, which operation of transfer is more fully described in the foregoing resolutions, resolves that the Company's Articles of Association shall henceforth read as follows.

### ARTICLES OF ASSOCIATION

#### **“I. Company name - Registered office - Corporate object - Duration**

**Art. 1. Company name.** A private limited liability company is formed under the name "Hebi IV B.V., S.à r.l" (hereinafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the Law), and by these Articles of Association (hereinafter the Articles of Association).

#### **Art. 2. Effective place of management.**

2.1. The Company's seat is established in the commune of Luxembourg, Luxembourg. It may be transferred within the commune by decision of the sole manager, or by the management board. The seat may also be transferred to any other place in Luxembourg by a resolution of the shareholders adopted in accordance with the methods required to amend the Articles of Association.

2.2. Branches, subsidiaries or offices may be created both in Luxembourg and abroad by decision of the sole manager or the management board. When the sole manager or the management board of the Company consider that extraordinary events of a political or military nature have occurred or are imminent, as determined at the discretion of the manager(s), and that these events would be such as to jeopardise the normal activity of the Company at its real seat or ease of communication between the real seat and other countries, the real seat may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of the abnormal circumstances. These temporary measures shall not however have any effect on the nationality of the Company which, despite the transfer of its real seat, shall remain a Luxembourg company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The company's corporate object is the taking of equity stakes, both in Luxembourg and abroad, in any Companies or enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of these investees. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any securities, shares and/or other equity instruments, bonds, receivables, certificates of deposit and/or other debt instruments, and, in general any securities or financial instruments issued by any public or private sector entity. It may participate in the creation, development, management and control of any Companies or enterprises. It may also make direct or indirect investments

in property or in property rights as well as in any other kind of asset, and acquire and manage a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, and may carry on any activity relating to the administration, management and development of these real estate assets, patents or intellectual property rights.

3.2 The Company may borrow in any form whatsoever except by means of public offering. It may issue, solely by means of private placement, promissory notes, bonds and debentures and other securities representing borrowings and/or equity. The Company may lend funds, including, but without limitation, those resulting from borrowings and/or issues of bonds or equity instruments, to its subsidiaries, associates and or any other companies or persons, and may also grant guarantees and pledge, cede, encumber or otherwise create and grant security on all or part of its assets in order to secure its own obligations and commitments and/or obligations and commitments of any other companies or persons and, in general, in its favour and/or in favour of any other companies or persons, in each case, providing these activities do not constitute regulated financial sector activities.

3.3. The Company may, in general, use any techniques and instruments associated with its investments with a view to their effective management, including techniques and instruments designed to protect against credit risks, currency and interest rate fluctuations and other risks.

The Company may in general carry out any operations and transactions that are directly or indirectly conducive or related to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is continued for an indefinite duration.

4.2 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders of the Company adopted in accordance with the methods required for an amendment to the Articles of Association.

4.3 The Company shall not be dissolved on account of the death, legal prohibition, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or more shareholders.

### **II. Share capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital of the Company is set at EIGHTEEN THOUSAND EUROS (€ 18,000,-) represented by EIGHTEEN THOUSAND (18,000) shares in nominative form, each with a nominal value of one euro (€ 1.00), all subscribed and fully paid up, each conferring the rights and imposing the obligations described in these Articles of Association.

5.2. The Company's share capital may be increased or reduced one or more times by resolution of the shareholders adopted in accordance with the methods required for an amendment to the Articles of Association.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share confers on its holder the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares existing, in accordance with, and subject to, these Articles of Association.

6.2. Vis-à-vis the Company, its shares are indivisible, such that only one owner per share is allowed. Co-owners must designate a single person to represent them vis-à-vis the Company.

6.3. The shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior agreement of the General Meeting of Shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital.

A transfer of shares shall be valid vis-à-vis the Company or third parties only after the Company has been notified of it or has accepted it in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

For all other matters, reference is made to Articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A register of shareholders shall be kept at the Company's registered office in accordance with the provisions of the Law and may be consulted by any shareholder who so wishes.

6.5. The Company may buy back all its shares except for its ordinary shares, and within the limits established by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Management board.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders, who shall establish the term of their office. If several managers are appointed, they shall constitute a management board. Managers are appointed by resolution of the shareholders. The Manager(s) need not necessarily be (a) shareholder(s).

7.2 The managers' appointments can be revoked at any time, at will, by a resolution of the shareholders.

#### **Art. 8. Powers of the management board.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles of Association to the shareholders shall be the competence of the manager or, if the Company is managed by more than one manager, of the management board, which shall have all the powers to carry out and approve all acts and transactions in accordance with the Company's corporate object.

8.2. Special limited powers for specific tasks may be delegated to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by the management board of the Company or in accordance with Article 10.1 of the Articles of Association.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The management board shall meet as often as the interests of the Company require, or when called by a manager at the place indicated in the call notice.

9.2. A written call notice shall be sent to all the managers for each meeting of the management board, at least 24 (twenty-four) hours before the scheduled date of the meeting, except in case of urgency, in which case the nature of such urgency shall be mentioned in the call notice.

9.3. This written call notice shall not be necessary if all the members of the Company's management board are present or represented at the meeting and if they declare that they have been duly informed of and are fully aware of the agenda. The written call notice may also be dispensed with on the basis of the agreement in writing of each member of the Company's management board, either on paper, or by telegram, telex, fax or e-mail. Separate written call notices shall not be required for meetings held at a time and place appearing in a calendar adopted in advance by a resolution of the Company's management board.

9.4. Every manager may take part in any meeting of the management board by appointing in writing (on paper or by fax, e-mail, telegram or telex) another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by telephone, but such appointment must subsequently be confirmed in writing.

9.5. The management board shall be able to deliberate and act validly only if a majority of its members are present or represented. The decisions of the management board shall be taken validly only with a majority of the votes cast. The resolutions of the management board shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may take part in a meeting of the management board by telephone or video conference or by any other similar means of communication enabling all persons participating in the meeting to identify themselves, hear one another and speak to one another. Participation in a meeting by one of these means shall be equivalent to participation in person.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and shall bind the Company as if they had been adopted in a meeting of the management board duly convened and held. The managers' signatures may be placed on a single document or on several copies of a single resolution, confirmed in original, by telegram, telex, fax or e-mail.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound vis-à-vis third parties in all circumstances by the signature of the sole manager, or if the Company is managed by a management board, by the joint signature of two managers of the Company.

10.2 The Company shall also be bound vis-à-vis third parties by the joint or sole signature of any person to whom such signing power has been validly delegated in accordance with Article 8.2. of the Articles of Association and within the limits of such power.

#### **Art. 11. Responsibility of the managers.**

11.1 The managers shall not, by reason of their position, contract any personal obligation in respect of commitments regularly assumed by them on behalf of the Company, insofar as such commitments are given in accordance with the Articles of Association and applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permitted by Luxembourg law, the Company's managers and other authorised signatories, as well as any other persons to whom signing powers have been validly delegated in accordance with Article 8.2 of these Articles of Association, shall be indemnified from the Company's assets against any costs, expenses, losses, damages and disbursements incurred or borne by them in relation to any actions, complaints, processes or procedures to which they may be party by reason of their current or past status as managers, authorised signatories or holders of powers of attorney of the Company, in respect of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or action undertaken or omitted in which they have participated in connection with the performance of their obligations, with the exception of damages and costs due to their gross negligence or wilful misconduct, in each case, without prejudice to such other rights as these persons may have.

11.3 To the extent permitted by Luxembourg law, and except in the cases provided in Article 59, paragraph 2 of the Law, a manager shall not be liable for the acts, negligence or misconduct of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgement or mistake on their part, or for any other loss, damage or harm whatsoever arising in the performance of his office, except if it results from, or is caused by, gross negligence or wilful misconduct on his part.

### **IV. General Meetings of Shareholders**

#### **Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1. Without prejudice to Articles 12.2 and 12.4 of these Articles of Association, shareholders' resolutions shall be adopted in General Meetings.

12.2. If the number of shareholders does not exceed twenty-five, shareholders' decisions may be taken by means of circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with Article 13.2 of these Articles of

Association and shall cast their vote by signing the circular resolution. The shareholders' signatures may be placed on a single document or on several copies of a single resolution, confirmed in original, by telegram, telex, fax or e-mail.

12.3 Each shareholder shall have voting rights in proportion to the number of shares such shareholder holds. Each share shall confer the right to one vote.

12.4 The sole shareholder shall assume all the powers conferred by the Law on the General Meeting of Shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

#### **Art. 13. Call Notices, Quorum, Majority and Voting Procedure.**

13.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The sole manager, or the management board as the case may be, must convene or consult the shareholders at the request of shareholders representing more than half the share capital of the Company.

13.2 The shareholders shall be convened or consulted in writing, either on paper or by telegram, telex, fax or e-mail.

13.3 A written call notice for every General Meeting of Shareholders shall be sent to all shareholders at least 8 (eight) days before the date set for the Meeting, except in case of urgency, in which case the nature of these circumstances shall be specified in the call notice for said Meeting.

13.4 General Meetings of Shareholders of the Company shall be held at the time and place stipulated in the relevant call notices.

13.5 If all the Company's shareholders are present or represented at the Meeting of Shareholders and consider themselves duly convened and informed of the agenda, the Meeting may be held without prior call.

13.6 A shareholder may take part in any General Meeting of Shareholders of the Company by designating another person (whether a shareholder or not) as his proxy, in writing, either on paper or by telegram, telex, fax or e-mail.

13.7 Collective decisions shall be validly taken only if adopted by shareholders representing more than half of the Company's share capital. If this figure is not attained at the first Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and the decisions shall be adopted on the basis of a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

13.8 However, resolutions to amend the Articles of Association or to dissolve and liquidate the Company may be adopted only by the majority (in number) of shareholders holding at least three quarters of the Company's share capital. However, in no case may the majority oblige a shareholder to increase his holding in the Company.

13.9 The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous vote.

#### **V. Financial statements - Appropriation of profits**

14.1. The Company's financial year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, at the conclusion of the Company's financial year, the sole manager, or the management board as the case may be, shall draw up the Company's balance sheet and profit and loss account as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an appendix summarising all the Company's commitments and the debts of the manager(s), auditor(s) (if any) and shareholders of the Company.

14.3 All shareholders may examine this inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4 If the number of shareholders exceeds twenty-five, the Annual General Meeting of Shareholders shall be held at the Company's registered office or at such other place in the commune of the registered office as may be stipulated in the call notice, on the third Monday of the month of June at 10.00 a.m., and if this day is not a bank business day in Luxembourg, the Annual General Meeting of Shareholders shall be held on the following business day.

14.5 If the number of shareholders does not exceed twenty-five, the General Meeting of Shareholders shall be held at the time and place indicated in the relevant call notice.

#### **Art. 15. Internal/Statutory auditor.**

15.1 If the number of shareholders exceeds twenty-five, the Company's operations shall be supervised by one or more internal auditors.

15.2 To the extent required by the Law, the Company's operations shall be supervised by one or more external statutory auditors.

15.3 The internal/external statutory auditor(s) shall be appointed for a maximum term of six years and shall be eligible for reappointment.

15.4 The internal/external statutory auditor(s) shall be appointed by the Company's General Meeting of Shareholders, which shall determine their number and remuneration and the term of their mandate.

#### **Art. 16. Appropriation of profits.**

16.1. Five percent (5%) of the Company's annual net profits shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required once the legal reserve has reached ten percent (10%) of the Company's share capital as established or as increased or reduced in accordance with Article 5 of the Articles of Association.

16.2 The available share premium can be distributed to shareholders following a resolution of the General Meeting of Shareholders in accordance with the following provisions. The General Meeting of Shareholders is entitled to allocate all or part of the share premium to the legal reserve.

16.3 The General Meeting of Shareholders shall decide on a discretionary basis on the allocation of the surplus, subject to the following provisions.

16.4 Subject to the following provisions, interim dividends may be distributed at any time, on the following conditions:

- (i) that a financial statement, inventory or report is drawn up by the Company's manager or management board;
- (ii) that this financial statement, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including the share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the amount of the profits attained since the end of the last financial year plus retained earnings and freely available reserves minus any accumulated losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) that the decision to pay interim dividends is adopted by the shareholders of the Company; and
- (iv) that assurance has been obtained that the rights of the Company's creditors are not jeopardised;
- (v) that if, after the closing of the financial year, the amount available for distribution proves to be less than the amount distributed as the interim dividend, the shareholders shall be obliged to reimburse the Company for the difference.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators, who need not necessarily be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or of the General Meeting of Shareholders, which shall determine his or their powers and remuneration. Unless otherwise provided by the Law or by a decision of the shareholders, the liquidators shall be granted the widest powers to realise the Company's assets and pay its debts.

17.2 The liquidation surplus resulting from the realisation of the Company's assets after payment of its debts shall be distributed among the Shareholders in proportion to the number of shares held by each shareholder in the Company, subject to the provisions of Article 16, which shall apply mutatis mutandis in order to attain the same result, on a consolidated basis as that deriving from the rules on the distribution of dividends.

## **VII. General provisions**

Reference is made to the provisions of the Law and to any contract that may be entered into among the shareholders from time to time for any points not specifically provided for in these Articles of Association.”

### *Fifth resolution*

The sole shareholder, insofar as necessary, grants discharge to the former managers of the Company in office prior to its transfer to Luxembourg.

The General Meeting decides to appoint a manager for an indefinite term.

The person appointed as sole manager is:

Mr. Roel SCHRIJEN, of Dutch nationality, born in Sittard, Netherlands, on 30<sup>th</sup> of June 1973, having his professional address at 12 Rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg;

The manager thus appointed, the aforementioned Mr. Schrijen, acting alone, shall have all the powers needed to make any changes to the deed of transfer of the registered office that might be required of him by the competent Luxembourg authorities with a view to registration with the Trade & Companies Registry of the Grand Duchy of Luxembourg.

### *Closure of the general meeting:*

There being no other business, the meeting is closed.

### *Costs - Estimate:*

The amount of expenses, disbursements or charges, in whatsoever form for account of the Company or to be charged to it by reason of this Extraordinary General Meeting of Shareholders is estimated without prejudice at the sum of three thousand euros (€ 3,000.-).

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

IN WITNESS WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, on the date first above shown;

And after the foregoing had been read and explained to the proxyholder of the appearing party, known to the undersigned notary by first name, surname, civil status and place of residence, the latter has signed this deed together with the notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil quinze, le trente-et-un mars.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Peter Rudi Jozef HENDRIKS, de nationalité néerlandaise, né le 27 novembre 1955 à Sittard, Pays-Bas, demeurant à 6114 AC Susteren, Heidestraat 125,

ici représenté par Monsieur Roel SCHRIJEN, employé privé, demeurant professionnellement à L-1913 Luxembourg, 12 rue Léandre Lacroix,

en vertu de la procuration donnée le 29 janvier 2015, laquelle procuration, paraphées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

déclarant être l'unique associé de la société à responsabilité limitée de droit néerlandais, dénommée

"HEBI IV B.V."

constituée sous droit néerlandais le 21 décembre 2001 et ayant son siège social à Edisonweg 38, 6101XJ Echt, inscrite au Registre du Commerce sous le numéro 12046571,

ayant un capital social actuel de dix-huit mille Euros (EUR 18.000.-) divisé en dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

L'associé unique déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'associé unique est valablement représenté à la présente assemblée, qui est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

#### *Agenda*

1. Confirmation du transfert du siège d'exploitation de la société, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers le Luxembourg, conformément aux décisions prises par l'associé unique, avec prise d'effet de cette confirmation à la date des décisions prises par l'associé unique.

2. Adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise et soumission de la société au droit luxembourgeois, et plus particulièrement à ce sujet:

changement de la dénomination de la société en "Hebi IV B.V., S.à r.l.",

modification de l'objet social de la société, pour lui donner la teneur suivante:

"L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers ou dans des droits immobiliers ainsi que des investissements dans tout autre type de bien et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et pourra exercer toute activité relative à l'administration, la gestion et le développement de ces biens immobiliers, ces brevets ou ces droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet."

3. Approbation de la situation patrimoniale d'ouverture de la Société

4. Mise à jour des Statuts

5. Démissions et élections statutaires

II. L'associé unique déclare que la société entend transférer son siège d'exploitation effectif au Luxembourg.

Conformément à une décision écrite prise à Echt, le 30 mars 2015, l'associé unique a décidé le transfert du siège d'exploitation, l'administration centrale, le siège de direction effectif et le principal établissement de la société vers le Luxembourg, au 12 rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, dans les formes et conditions prévues par la loi luxem-

bourgeoise, sans changement de la personnalité juridique, laquelle perdure sans interruption. Une copie de cette décision reste annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Restent annexés au présent acte les documents suivants:

- Extrait du Registre de commerce néerlandais daté du 23 janvier 2015,
- Une copie des résolutions prises par l'associé unique, décidant du transfert de siège daté du 30 mars 2015,
- Une situation comptable datée du 30 mars 2015 ainsi qu'un certificat d'évaluation des associés du 30 mars 2015.

Pour l'exécution de la susdite décision, il est nécessaire d'adapter les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège d'exploitation.

III. Les résolutions suivantes sont adoptées:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de confirmer le transfert du siège d'exploitation, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers le Luxembourg, conformément aux décisions prises par l'associé unique, avec prise d'effet de cette confirmation à la date la dernière assemblée générale extraordinaire des associés tenue aux Pays-Bas, sans dissolution de la société mais au contraire avec maintien de la personnalité juridique, de sorte que le siège d'exploitation, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effectif de la société sont transférés de Edisonweg 38, 6101XJ Echt au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, y compris l'universalité de ses actifs et passifs.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide ensuite de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise sur les sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, et plus particulièrement à ce sujet:

il décide de modifier la dénomination de la société en "Hebi IV B.V., S.à r.l.";

il décide également de modifier l'objet social de la société, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

"L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers ou dans des droits immobiliers ainsi que des investissements dans tout autre type de bien et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et pourra exercer toute activité relative à l'administration, la gestion et le développement de ces biens immobiliers, ces brevets ou ces droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique approuve la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan et du compte de pertes et profits de la société de droit néerlandais, tel qu'établi à la date du 30 mars 2015, et constate que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité néerlandaise, tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la Société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité néerlandaise.

Ledit état financier, ainsi que le certificat du conseil de gérance en date du 30 mars 2015, après signature «ne varietur» par la partie et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

### Quatrième résolution

L'associé unique, après avoir approuvé le transfert du siège d'exploitation, avec l'universalité des actifs et passifs, le transfert de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers le Luxembourg, et après avoir adopté la nationalité luxembourgeoise et s'être soumise au droit luxembourgeois, le tout sans rupture de la personnalité juridique, laquelle opération de transfert est plus amplement décrite dans les résolutions qui précèdent, décide que les statuts de la société auront dorénavant la teneur ci-après.

## STATUTS

### “I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Hebi IV B.V., S.à r.l" (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

#### **Art. 2. Siège d'exploitation.**

2.1. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège peut également être transféré en tout autre endroit du Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du (des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une Société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers ou dans des droits immobiliers ainsi que des investissements dans tout autre type de bien et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et pourra exercer toute activité relative à l'administration, la gestion et le développement de ces biens immobiliers, ces brevets ou ces droits de propriété intellectuelle.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation.

La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est prolongée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital social - Parts sociales

### Art. 5 Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à DIX-HUIT MILLE EUROS (EUR 18.000,-) représenté par DIX-HUIT MILLE (18.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un EURO (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées chacune jouissant des droits et obligations tels que décrit dans les présents Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, conformément à, mais sous réserve de, ces Statuts.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter la totalité de ses parts sociales à l'exception de ses parts sociales ordinaires et dans les limites fixées par la Loi.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants sont nommés par une résolution des associés. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Responsabilité des gérants.**

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

### **IV. Assemblées générales des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### **Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.**

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

#### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de cet inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

#### **Art. 15. Commissaire aux comptes/Réviser d'entreprise.**

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviser(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviser(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

#### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 La prime d'émission disponible est distribuable aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale des associés a le droit d'affecter à la réserve légale tout ou partie de la prime d'émission.

16.3 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du surplus sous réserve des dispositions qui suivent.

16.4 Sous réserve des dispositions suivantes, des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;

(v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déter-

minera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société, sous réserve des dispositions de l'article 16 qui s'appliqueront mutatis mutandis afin d'atteindre sur une base consolidée le même résultat que celui dérivé des règles de distribution de dividendes.

## VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.”

### *Cinquième résolution*

L'associé unique, pour autant que de besoin, donne décharge aux anciens gérants de la société en fonction avant son transfert au Luxembourg.

L'associé unique décide de nommer un gérant pour une durée indéterminée.

A été appelé à la fonction de gérant unique:

Monsieur Roel SCHRIJEN, de nationalité néerlandaise, né à Sittard (Pays-Bas) le 30 juin 1973, ayant son adresse professionnelle à L-1913 Luxembourg, 12 rue Léandre Lacroix;

Le gérant ainsi nommé, Monsieur SCHRIJEN préqualifié, agissant à titre individuel, aura tous les pouvoirs pour apporter à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandées par les autorités luxembourgeoises compétentes en vue de l'inscription au Registre de Commerce au Grand-Duché de Luxembourg.

### *Clôture de l'assemblée:*

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

### *Frais - Evaluation:*

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de trois mille Euros (EUR 3.000.-).

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signés: R. SCHRIJEN, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 1<sup>er</sup> avril 2015. Relation: 2LAC/2015/7207. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

*Le Receveur (signé):* MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015054312/739.

(150061788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

---

### **Hercules Film Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 196.007.

### STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of March,

Before us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

HERCULES FILM FUND, a Luxembourg limited partnership (société en commandite simple), whose registered office is at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 192778;

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

### **I. Name - Registered office - Corporate object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is Hercules Film Investments (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (*conseil de gérance*) (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 10.2 (vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1 The objects of the Company are:

3.1.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is, from time to time, directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.1.2. to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.1.3. to invest and deal with the Company's money and funds in any way the sole manager or the Board (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.1.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the sole manager or the Board (as appropriate) think fit, including, without limitation, by the issue (to the extent permitted by Luxembourg law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.1.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including, without limitation, any employees of the Company;

3.1.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or surtyship, and to provide security, including, without limitation, the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including, without limitation, any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.1.6 "guarantee" includes, without limitation, any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including, without limitation, by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.1.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.1.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertakings of the Company, for such consideration as the sole Manager or the Board (as appropriate) think fit, including, without limitation, for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not

having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.1.9 on an ancillary basis to develop, produce, operate, edit, distribute and in general commercially exploit independent motion pictures;

3.1.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

3.2 PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting 1 (one) or several shareholder(s).

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital of the Company is set at USD 14,000.- (fourteen thousand US Dollars), represented by 100 (one hundred) shares in registered form, having a par value of USD 140.- (one hundred forty US Dollars) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased 1 (one) or several time(s) by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 10.2 (vii) hereof.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares shall be indivisible and the Company shall recognise only 1 (one) owner per share.

6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than 1 (one) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least 3/4 (three-quarters) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing 3/4 (three-quarters) of the rights owned by the survivors.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

## **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by 1 (one) or more manager(s) (gérant(s)) appointed by the general meeting of shareholders, which shall set the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute the Board.

The Board shall be constituted of at least 1 (one) class A manager (Class A Manager) and 1 (one) class B manager (Class B Manager).

The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

#### **Art. 8. Powers of the managers and meetings of the Board.**

##### **8.1. Powers**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to 1 (one) or more agent(s) by a resolution of the Board.

##### **8.2. Procedure**

(i) The Board shall meet upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may elect a chairman from among its members, and the Board may appoint a secretary from among its members.

(vi) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members (including at least one Class A Manager and one Class B Manager) is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a global majority of the votes of at least one Class A Manager and one Class B Manager present or represented. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman and the secretary of the meeting or, if no chairman and secretary have been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Written resolutions signed by all the managers (the Managers Written Resolutions), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) In case of a single manager, the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its manager.

(ii) In case of a plurality of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

(iii) In all matters whose value does not exceed USD 5,450.- (five thousand four hundred fifty US Dollars) the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of one Class B Manager.

(iv) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

**Art. 9. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability personally in relation of any commitment validly made by them in the name of the Company.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

#### 10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Written Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to 25 (twenty-five).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Written Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Written Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to 1 (one) vote.

#### 10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than 1/2 (one-half) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least 8 (eight) calendar days in advance of the date of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of written consultations shall be passed by shareholders owning more than 1/2 (one-half) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a

second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by written consultations by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) Where resolutions are to be adopted by way of written consultations, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed and a voting form, and shall return its voting form in the condition set forth by the Board.

(viii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least 3/4 (three-quarters) of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 11. Sole shareholder.** The provisions of this article 11 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

11.1 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Written Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter (as appropriate).

11.3. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on 1 (one) January and ends on 31 (thirty-one) December of each year.

12.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

12.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Written Resolutions within 6 (six) months from the closing of the financial year.

**Art. 13. Auditors.**

13.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds 25 (twenty five), the supervision of the Company shall be entrusted to 1 (one) or more statutory auditor(s) (commissaire(s)), who may or may not be shareholders.

13.2. The operations of the Company shall be supervised by 1 (one) or several external auditors (réviseurs d'entreprises), when so required by law.

13.3. The shareholders shall appoint the statutory auditor(s), if any and external auditor(s), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed 6 (six) years. The statutory auditor(s) and external auditor(s) may be re-appointed.

**Art. 14. Allocation of profits.**

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within 2 (two) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 15. Dissolution - Liquidation.**

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding 3/4 (three-quarters) of the share capital. The shareholders shall appoint 1 (one) or several liquidator(s), who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidator(s) shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

### Art. 16. Miscellaneous.

16.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Written Resolutions as well as the Shareholders Written Resolutions shall be evidenced in writing, sent by mail, telefax, e-mail or any other means of electronic communication to the Managers in the case of Written Resolutions and to the shareholders in case of Shareholders Written Resolutions.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Written Resolutions or the Shareholders Written Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of an applicable laws and regulations, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2015.

#### *Subscription and payment*

All the 100 (one hundred) shares have been subscribed by HERCULES FILM FUND, prenamed.

The shares have been fully paid up in cash, so that the amount of USD 14,000.- (fourteen thousand US Dollars) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100,-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

##### *Class A Manager:*

- Ms Nikoletta FOUSKA, born on 25 December 1965 in Athens (Greece), manager, with professional address at 23, avenue de Bude, 1212 Geneva, Switzerland;

##### *Class B Managers:*

- Mr Yvon LAURET, born on 5 January 1967 in Algrange (France), manager, with professional address at 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Dr Spyridon SERETIS, born on 19 January 1951 in Peiraias (Greece), manager, with professional address at 14, rue des Carrières, L-1316 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. Dr Spyridon SERETIS, prenamed, is appointed as technical manager (gérant-technique) of the Company.

3. The registered office of the Company is set at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The notary declares having verified the existence of the conditions required by the article 183 of the Law for the establishment of a private limited liability company and states explicitly that these conditions are met.

#### *Prevailing version*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars,

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

HERCULES FILM FUND, une société en commandite simple de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 192778,

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet Social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est Hercules Film Investments (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 10.2 (vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1 Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.1.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.1.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par l'unique gérant ou le Conseil le déterminera (suivant le cas, et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.1.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme l'unique gérant ou le Conseil le déterminera (suivant le cas), y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la loi luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.1.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.1.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent (y compris en capital, de la somme principale, des primes, des dividendes, des intérêts, des commissions, des charges, des remises et tout coût ou dépense relatif à des actions ou des titres) par toute personne y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat, sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (qu'elle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement

personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.1.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.1.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.1.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Conseil, y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.1.9 à titre accessoire, développer, produire, éditer, distribuer et, en général, exploiter commercialement des films indépendants;

3.1.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Conseil estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

3.2. ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la loi luxembourgeoise ne soit obtenue.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est établie pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant 1 (un) ou plusieurs associé(s).

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à USD 14.000,- (quatorze mille US Dollars), représenté par 100 (cent) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de USD 140,- (cent quarante US Dollars) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à 1 (une) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 10.2 (vii) des présentes.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît que 1 (un) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus de 1 (un) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les 3/4 (trois-quarts) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les 3/4 (trois-quarts) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par 1 (un) ou plusieurs gérant(s) nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixent la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

Le Conseil doit être composé d'au moins un gérant de classe A (Gérant A) et un gérant de classe B (Gérant B).

Les gérants peuvent ne pas être des associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

## **Art. 8. Pouvoirs des gérants et réunion du Conseil.**

### 8.1. Pouvoirs

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à 1 (un) ou plusieurs agent(s) pour des tâches spécifiques.

### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins 24 (vingt-quatre) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil peut élire un président parmi ses membres, et le Conseil peut nommer un secrétaire parmi ses membres.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres (incluant au moins un Gérant A et un Gérant B) sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité globale des voix et par au moins 1 (un) Gérants A et 1 (un) Gérants B présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire de la réunion ou, si aucun président et secrétaire n'ont été nommés, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions écrites signées par tous les gérants (les Résolutions Ecrites des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) En cas où il n'y a qu'un gérant unique, la Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

(ii) En cas de pluralité de gérants, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

(iii) Pour tous les actes dont la valeur n'excède pas USD 5.450,- (cinq mille quatre cents cinquante US Dollars), la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un Gérant B.

(iv) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## **IV. Associé(s)**

### **Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.**

#### 10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Ecrites des Associés) si le nombre d'associés est inférieur ou égal à 25 (vingt-cinq).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Ecrites des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Ecrites des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à 1 (un) vote.

#### 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la 1/2 (moitié) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date de l'assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des Assemblées Générales.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par consultation écrites des associés sont adoptées par les associés détenant plus de la 1/2 (moitié) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par consultation écrites des associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Lorsque les résolutions sont adoptées par consultation écrites, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre et un bulletin de vote devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé devra retourner son bulletin de vote dans les conditions prévues par le Conseil.

(viii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les 3/4 (trois-quarts) du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

**Art. 11. Associé unique.** Les dispositions de l'article 11 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société a un associé unique.

11.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Ecrites des Associés dans les 6 (six) mois de la clôture de l'exercice social.

### Art. 13. Auditeurs.

13.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à 1 (un) ou plusieurs commissaire(s), qui peuvent être associés ou non.

13.2. Les opérations de la Société seront supervisées par 1 (un) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.3. Les associés nommeront les commissaires et les réviseurs d'entreprises le cas échéant et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser 6 (six) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

### Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. 5 % (cinq pour cent) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint 10 % (dix pour cent) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les 2 (deux) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. La Société peut être dissoute et mise en liquidation à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant les 3/4 (trois-quarts) du capital social. Les associés nomment 1 (un) ou plusieurs liquidateur(s), qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, le ou les liquidateur(s) sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

### Art. 16. Divers.

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Ecrites des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés sont établies par écrit, envoyées par courrier postal, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique aux Gérants en cas de Résolutions Ecrites des Gérants et aux associés en cas de Résolutions Ecrites des Associés.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Ecrites des Gérants ou des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur 1 (un) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

Toutes les 100 (cent) parts sociales ont été souscrites par HERCULES FILM FUND, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en numéraire de sorte que le montant de USD 14.000,- (quatorze mille US Dollars) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

##### *Gérant A:*

- Madame Nikoletta FOUSKA, née le 25 décembre 1965 à Athènes (Grèce), gérante, ayant son adresse professionnelle à 23, avenue de Bude, CH-1212 Geneva, Switzerland;

##### *Gérants B:*

- Monsieur Yvon LAURET, né le 5 janvier 1967 à Algrange (France), gérant, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Docteur Spyridon SERETIS, né le 19 janvier 1951 à Peiraias (Grèce), gérant, ayant son adresse professionnelle à 14, rue des Carrières, L-1316, Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

2. Docteur Spyridon SERETIS, préqualifié, est nommé gérant technique de la Société.

3. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par l'article 183 de la Loi pour la constitution d'une société à responsabilité limitée et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

*Version prépondérante*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9960. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Référence de publication: 2015054313/575.

(150061818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

---

**Herman International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 166.404.

L'an deux mille quinze, le deux avril,

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «HERMAN INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social à L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.404, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 29 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 624 du 9 mars 2012 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 29 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1550 du 28 juin 2013.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Alexandre HERMAN, indépendant, demeurant au 1, rue du Château, B-5564 Wanlin,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Michael WUYTENS, indépendant, demeurant au 3, rue du village, B-5081 Meux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel GHEZA, directeur général, demeurant au 38, rue du Tilleul, B-6769 Robelmont.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de cent quatre mille huit cents euros (EUR 104.800,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent quatre-vingt-trois mille trois cents euros (EUR 883.300,-) représenté par huit mille huit cent trente-trois (8.833) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à neuf cent quatre-vingt-huit mille cent euros (EUR 988.100,-) par l'émission de mille quarante-huit (1.048) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et paiement d'une prime d'émission d'un montant global de quatre-vingt-quinze mille deux cents euros (EUR 95.200,-);

2. Souscription et libération des nouvelles actions;

3. Suppression de la valeur nominale des actions;

4. Augmentation du capital social à concurrence de quatre-vingt-quinze mille deux cents euros (EUR 95.200,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-huit mille cent euros (EUR 988.100,-) représenté par neuf mille huit cent quatre-vingt-une (9.881) actions sans désignation de valeur nominale à un million quatre-vingt-trois mille trois cents

euros (EUR 1.083.300,-) par incorporation au capital de la prime d'émission, sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes;

5. Souscription et libération;
6. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;
7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quatre mille huit cents euros (EUR 104.800,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent quatre-vingt-trois mille trois cents euros (EUR 883.300,-) représenté par huit mille huit cent trente-trois (8.833) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à neuf cent quatre-vingt-huit mille cent euros (EUR 988.100,-) par l'émission de mille quarante-huit (1.048) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

*Souscription et libération*

Tous les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, toutes les mille quarante-huit (1.048) actions nouvelles sont souscrites comme suit:

- EUREFI, une société anonyme, ayant son siège social à F-54400 Longwy, Maison de la Formation, Centre Jean Monnet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Briey sous le numéro B 382 532 554,

ici représentée par son directeur général Monsieur Daniel GHEZA, prénommé, déclare souscrire à cinq cent vingt-quatre (524) actions nouvelles,

pour un montant total de cent mille euros (EUR 100.000,-) dont cinquante-deux mille quatre cents euros (EUR 52.400) sont affectés au capital social et quarante-sept mille six cents (EUR 47.600,-) sont affectés à un compte prime d'émission.

- Luxembourg Développement, ayant son siège social au Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 B-6700 Arlon, inscrite au registre des personnes morales d'Arlon sous le numéro d'entreprise 0862.540.628,

ici représentée par Monsieur Fabrice HINCK, juriste, demeurant à 20, rue des Vieux Prés, B-6860 Léglise, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 2 avril 2015, déclare souscrire à cinq cent vingt-quatre (524) actions nouvelles,

pour un montant total de cent mille euros (EUR 100.000,-) dont cinquante-deux mille quatre cents euros (EUR 52.400) sont affectés au capital social et quarante-sept mille six cents (EUR 47.600,-) sont affectés à un compte prime d'émission.

Toutes les actions sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-quinze mille deux cents euros (EUR 95.200,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-huit mille cent euros (EUR 988.100,-) représenté par neuf mille huit cent quatre-vingt-une (9.881) actions sans désignation de valeur nominale à un million quatre-vingt-trois mille trois cents euros (EUR 1.083.300,-) par incorporation au capital de la prime d'émission, sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes.

*Souscription et libération*

Le montant de l'augmentation de capital est intégralement souscrit par les actionnaires de la Société proportionnellement à leurs participations dans le capital social, et libéré par incorporation de la prime d'émission.

*Quatrième résolution:*

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier paragraphe).** Le capital social est fixé à un million quatre-vingt-trois mille trois cents euros (EUR 1.083.300,-) représenté par neuf mille huit cent quatre-vingt-une (9.881) actions sans désignation d'une valeur nominale.»  
 Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HERMAN, M. WUYTENS, D. GHEZA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 avril 2015. 1LAC/2015/10680. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

*Le Receveur (signé):* THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015054318/106.

(150062119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

**Landscape Properties 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
 (anc. Landscape Properties GmbH).**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 2, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 58.558.

L'an deux mille quinze, le trente-et-unième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- Monsieur Florian OESTREICHER, né le 26 août 1987 à Metz (France), demeurant à F-57070 Metz Queuleu, 19, rue du Haut Noyer.

- Monsieur Jérémy GLILI, né le 9 septembre 1984 à Vannes (France), demeurant à L-2165 Luxembourg, 2, rives de Clausen

I.- Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société «LANDSCAPE PROPERTIES GmbH», une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2165 Luxembourg, 2, Rives de Clausen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.558, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 343 du 2 juillet 1997, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 1 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2789 du 8 octobre 2014 (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant aux associés, pré-qualifié, comme suit:

- Monsieur Florian OESTREICHER, pré-qualifié:

Deux cent cinquante parts sociales . . . . . 250

- Monsieur Jérémy GLILI, pré-qualifié:

Deux cents cinquante parts sociales . . . . . 250

Total des parts: cinq cents parts sociales . . . . . 500

III.- Les associés prénommés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués. Il ont reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Changement de la dénomination sociale de la Société de «LANDSCAPE PROPERTIES GmbH» en «LANDSCAPE PROPERTIES 1 S.à r.l.» et modification correspondante des statuts de la Société;

2. Changement de l'objet social de la société et modification correspondante des statuts de la société, lequel article aura la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prestation de service et mandataire

La Société a pour objet le management de sociétés, la gestion de patrimoine immobilier ainsi que l'achat et la vente de biens meubles et immeubles.

La Société a en plus pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de tout autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

3. Insertion d'un pouvoir de signature dans les statuts de la société lequel article aura la teneur suivante:

«La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.»

4. Changement de la langue des statuts de la Société en remplaçant la langue allemande par la langue française et refonte complète des statuts de la Société, avec modification de la clause relative à l'objet social;

5. Divers.

IV.- Les associés prénommés, représentant l'intégralité du capital social, ont ensuite pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la Société de «LANDSCAPE PROPERTIES GmbH» en «LANDSCAPE PROPERTIES 1 S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article correspondant dans les statuts de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'objet social de la société, et de modifier en conséquence l'article correspondant dans les statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prestation de service et mandataire

La Société a pour objet le management de sociétés, la gestion de patrimoine immobilier ainsi que l'achat et la vente de biens meubles et immeubles.

La Société a en plus pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de tout autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

#### *Troisième résolution*

Les associés décident d'insérer un pouvoir de signature dans les statuts de la société, et de modifier en conséquence l'article correspondant dans les statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.»

#### *Quatrième résolution*

Les associés décident de changer la langue des statuts de l'allemand en français et de procéder en conséquence à une refonte complète des statuts avec changement de l'objet social pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société a pour objet la prestation de service et mandataire La Société a pour objet le management de sociétés, la gestion de patrimoine immobilier ainsi que l'achat et la vente de biens meubles et immeubles.

La Société a en plus pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de tout autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «LANDSCAPE PROPERTIES 1 S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. OESTREICHER, J. GLILI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 1<sup>er</sup> avril 2015. Relation: DAC/2015/5612. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur* (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015054379/221.

(150062464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

#### **I.C.T., Intelligent Construction Technology, Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 175.978.

#### *Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale tenue le 30 décembre 2014.*

Il a été décidé de:

1. L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Jean-Pierre Berckmans en sa qualité d'administrateur unique.
2. L'assemblée décide de nommer Monsieur Mark Klein, pré-qualifié, né à Saintry-sur-seine (France) le 11 avril 1946, demeurant au 69/3 Avenue Winston Churchill B-1180 Bruxelles en son remplacement, pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2020.

Ces décisions n'emporte pas de modification statutaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015053703/17.

(150061445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

#### **Lux Geoconsulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 3, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 160.116.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 09.04.2015.

Référence de publication: 2015053787/10.

(150061817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.